



*Compte-rendu*  
*de la réunion du*  
*Conseil Municipal*  
*du*  
*20 mai 2014*

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt mai, le Conseil Municipal de la Commune de Sérent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain Marchal.

Date de la Convocation : le 14 mai 2014

PRESENTS : A. MARCHAL, A. PIERS, C. OLIVIER, M. LEQUITTE, C. BOUSSICAUD, J.E DAVID, A. GILLOT, C. BARBOTEAU, C. CHOPELIN, L. JÉGAT, F. BLANCHARD, M. GUYOT, S. BARBIER, S. TEXIER, A. MOISAN, C. MARQUENIE, V. SABLÉ, J. FABLET, Y. BEUNEL, C. LE ROCH

ABSENTS DONNANT POUVOIR : M. R. BRULÉ donnant pouvoir à M. A. Marchal  
M. D. BARRÉ donnant pouvoir à M. Y. Beunel  
Mme M-P DÉNOS donnant pouvoir à V. Sablé

ABSENTS: 0

Membres en exercice : 23

Membres présents : 20

Membres absents : 3

Procurations : 3

Votants : 23

Monsieur Jérôme Fablet a été élu secrétaire de séance

## 1. CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2015

Monsieur le Maire explique que M. le Préfet a sollicité le concours des communes pour procéder au tirage au sort de 6 Sérentais inscrits sur la liste électorale. Ce tirage au sort a pour objet de constituer la liste préparatoire des jurés.

**Ont donc été tirés au sort :**

- **Mme Aurélie Le Normand**
- **Mme Manuela Ménage**
- **Mme Sandra Jouannic**
- **M. Michel Bosse**
- **Mme Armelle Guil**
- **Mme Marie-Thérèse Goeminne**

## **2. COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

M. le Maire indique que dans le respect du Code Général des Impôts, il est nécessaire de dresser une liste de 32 commissaires (16 titulaires et 16 suppléants) susceptibles de participer à ladite commission. Au final, le Préfet désigne (outre le Maire) les huit commissaires titulaires et les huit suppléants. Le choix des commissaires est effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées aux différentes taxes locales. Un commissaire titulaire et un suppléant doivent impérativement résider en dehors de la commune et compte tenu de l'importance de la surface boisée un titulaire et un suppléant doivent être propriétaires de bois ou forêts. La CCID se réunit à minima une fois par an pour réexaminer notamment la valeur des bases locatives, en particulier celle des habitations ayant fait l'objet d'un permis de construire l'an passé.

La liste proposée est la suivante :

### **Commissaires titulaires**

David Jean-Eudes	Agriculteur	Trédano
Trégouët Michel	Retraité (prop. Bois)	La Ville Quélo
Barré Denis	Agriculteur	La Touronnière
Lequitte Michel	Retraité	15, Ker Joseph
Davaud Alain	Retraité	Lesquidy
Piers Alain	Retraité	La Touche aux angles
Boussicaud Chantal	Retraitee	Le Croizo
Olivier Céline	Comptable	La Ville es braies
Bocandé Jean-Paul	Agriculteur	La Fosse
Barboteau Christel	Cadre Commercial	8, rue Barenton
Nizan Joseph	Retraité	Rue Vautelin et Mariani
Jannée Jean	Agriculteur	Bohurel
Grout de Beaufort Joseph	Retraité (prop. Bois)	Trédano
Piquet Roger	Retraité	2, bd St Gilles - Malestroit
Emeraud Maurice	Retraité	La Ville Tinguyot
L'hospitalier André	Retraité	La Touche aux Angles

### **Commissaires suppléants**

Tripon Clément	retraité	Brancelun
Sablé Virginie	Agricultrice	Lesquidy
Gillot Alain	Instituteur	4, rue du Gal de Gaulle
Blanchard Françoise	Réalisatrice	La Touche Morgan
Le Déan Bruno	Retraité	Le Pont Salmon
Morio Marcel	Retraité	Bovrel
Dérian Serge	Retraité (prop. Bois)	14, le Clos du verger
Tougait Jean-Eudes	Retraité	Rue Châteaubriant - Vannes
Dénos Marie-Paule	Employée	La grée Boury
Texier Sozig	Salariée	La Suais
Chopelin Carole	Secrétaire	Trédano
Jégat Laurent	Magasinier	11, rue de la résistance
Beunel Yoann	Agriculteur	Bovy
Fablet Jérôme	contremaître	Les Trégouëts
Barbier Sandrine	Clerc de Notaire	La Magdeleine
Guyot Martial	Employé Commerce	35 rue Guenièvre

Vu le Code Général des impôts,  
Sur proposition de M. le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Après vote à l'unanimité

**Le Conseil Municipal décide :**

- **de proposer la liste ci-dessus, à M. le Directeur des Services Fiscaux, dans la perspective de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.**

### **3. DÉSIGNATION DES MEMBRES POUR LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

M. le Maire explique que par délibération du 25 avril 2014, le Conseil Communautaire a décidé de la mise en œuvre de 8 commissions : finances, économie-Très haut débit, enfance jeunesse, vie sociale, culture tourisme, aménagement-habitat (M. Marchal Président), Voirie et patrimoine communautaire, environnement et développement communautaire. En conséquence le conseil municipal est invité à désigner, par commission, 2 membres titulaires (sans suppléant).

Sur proposition de M. le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Après vote à l'unanimité

**Le Conseil Municipal décide :**

- **de désigner, par commission, les membres suivants :**

<b><i>Commissions</i></b>	<b><i>Représentants</i></b>
<b>Economie – Très haut débit</b>	<b>Alain Marchal Rémy Brulé</b>
<b>Enfance - Jeunesse</b>	<b>Céline Olivier Claire Marquenie</b>
<b>Environnement – Développement durable</b>	<b>Alain Gillot Martial Guyot</b>
<b>Voirie – Patrimoine Communautaire</b>	<b>Jean-Eudes David Yoann Beunel</b>
<b>Culture -Tourisme</b>	<b>Françoise Blanchard Chantal Boussicaud</b>
<b>Finances</b>	<b>Rémy Brulé Céline Olivier</b>
<b>Aménagement - Habitat</b>	<b>Alain Marchal Jérôme Fablet</b>
<b>Vie Sociale</b>	<b>Laurent Jégat Virginie Sablé</b>

#### **4. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUPPLÉANT AU SEIN DE L'ASSOCIATION PAS À PAS**

M. le Maire et M. Piers indiquent que cette association dont l'objet est d'aider les personnes « en grosses difficultés » a été initialement créée par le Conseil Général et les élus locaux. Le territoire concerné est celui des cantons d'Allaire, de la Gacilly, de Malestroit, de Questembert et Rochefort en terre. Le Conseil est invité à désigner un élu titulaire et un suppléant pour siéger au Conseil d'Administration de cette association.

Sur proposition de M. le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Après vote à l'unanimité

**Le Conseil Municipal décide :**

- **de désigner M. Piers représentant titulaire, Mme Dénos suppléante au sein de l'association Pas à Pas.**

#### **5. MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCVOL : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE RELATIVE AUX RÉSEAUX ET SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES**

M. le Maire précise que par délibération du 13 mars 2014, le Conseil Communautaire a décidé de modifier ses statuts pour prendre la compétence citée en objet. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette modification statutaire.

Il convient de rappeler qu'en 2011 les collectivités bretonnes ont décidé de coordonner leur action pour la mise en œuvre d'un réseau de communications électroniques à très haut débit, avec pour ambition d'équiper l'ensemble de la Bretagne d'un réseau en fibre optique en 2030. Compte tenu de l'étendue du projet et de ses impacts, il a été proposé de retenir l'échelle intercommunale pour territorialiser les déploiements dans le cadre des schémas départementaux. Le Syndicat mixte Mégalis Bretagne assure la gouvernance du projet.

Afin que les opérations retenues puissent être engagées en coordination avec les EPCI, il est indispensable que ces derniers soient dotés de la compétence correspondante.

Sur proposition de M. le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Après vote à l'unanimité

**Le Conseil Municipal décide :**

- **de valider la modification statutaire de la CCVOL du 13 mars 2014 portant sur le transfert de la compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques**

## **6. ADMISSION EN NON-VALEUR**

A la demande de M. Bioret Trésorier, M. le Maire propose de l'admission en non-valeur d'un ensemble de titres d'un montant global de 10 990,46 €. Ces titres n'ont pu être recouverts dans le cadre du « dossier Frost ».

Sur proposition de M. le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Après vote à l'unanimité

**Le Conseil Municipal décide :**

- **de l'admission en non-valeur d'un ensemble de titres d'un montant de 10 990,46 €.**

## **7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – TAUX DE PROMOTION – RÉGIME INDEMNITAIRE**

M. le Maire explique qu'au regard des besoins de service, il est proposé de modifier le tableau des emplois en créant un poste d'agent de maîtrise en lieu et place d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe. Un agent municipal pouvant prétendre, au titre de la promotion interne, à accéder à ce grades il convient de fixer le taux de promotion et d'ajuster le régime indemnitaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Après vote à l'unanimité,

**Le Conseil Municipal décide :**

- **de modifier comme suit le tableau des emplois :**
  - **Création d'un poste d'agent de maîtrise à compter du 15 mai et suppression d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe**
- **de fixer comme suit les taux de promotion :**

Grades d'avancement	Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade	Critères de détermination du taux de promotion	Taux de promotion proposé	Nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur
Agent de maîtrise	1	nécessité de services	100%	1

- **de fixer comme suit le régime indemnitaire du grade concerné :**
  - **Agent de maîtrise IAT coefficient 5,75**

- **de rappeler que les autres dispositions du régime indemnitaire demeurent inchangées.**

## **8- AFFAIRES DIVERSES**

### a) Fonctionnement de la municipalité et travail des commissions

La diminution du nombre d'adjoints et la création de 5 postes de conseillers titulaires d'une délégation impliquent la nécessité de formaliser des temps de concertation et de coordination. En conséquence il a été décidé d'organiser une rencontre de la municipalité élargie, à 18 heures tous les premiers mardis de chaque mois. Les conseillers titulaires d'une délégation mais aussi les conseillers municipaux qui souhaitent examiner un point particulier peuvent participer aux réunions des adjoints qui se déroulent tous les mardis.

Chaque responsable de commission est ensuite invité à faire le point sur le travail engagé. Il est rappelé que les commissions sont des groupes de travail à vocation d'instruction et de propositions, les décisions sont prises, en fonction de leur nature, à l'échelle de la municipalité ou du conseil municipal.

### b) Commissions extra-municipales

Afin de développer la démocratie participative, de s'appuyer sur de nouvelles compétences et bénéficier d'idées nouvelles, il est proposé de créer des commissions extra-municipales. Une information sera diffusée dans le fil du sérentin pour recueillir les candidatures.

### c) Réforme des rythmes scolaires

Mme Olivier fait part de la décision de l'école St Joseph de ne pas appliquer la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015. Le Conseil prend acte de cette décision tout en regrettant le caractère très tardif de cette décision et les problèmes d'organisation, notamment le mercredi matin, qu'elle engendre.

### d) Formation des élus

Trois séances de formation d'environ 1 h 30 seront proposées aux élus pour effectuer une information sur le fonctionnement des collectivités locales. Les dates restent à définir.

### e) Inauguration du pôle de services

L'inauguration aura lieu la première quinzaine de juin.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h45.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits**